

CAHIER DES CHARGES

Finale M11



2023-2024
Association loi 1901

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	3
RESPONSABILITÉS	3
1. Comité du Loiret de Volley-Ball	3
2. Le club recevant	4
COMMUNICATION	4
1. Comité du Loiret de Volley-Ball	4
2. Le club recevant	4
ORGANISATION MATÉRIELLE ET SPORTIVE	5
1. Installation sportives	5
2. A charge du club recevant	5
3. Gestion de la compétition	5
4. A charge des associations sportives qualifiées	6
5. Préparation de l'événement	6
BUVETTE ET VENTES DIVERSES	6
MUSIQUE	6
RÉCOMPENSES	7



PRÉSENTATION

L'accueil de la journée finale du championnat M11 est confiée par le Comité du Loiret à une association affiliée à celui-ci sur la base du volontariat et sous réserve du respect impératif du présent cahier des charges.

L'association sportive souhaitant accueillir les finales doit être en règle avec la trésorerie du Comité du Loiret de Volley-Ball.

La journée finale concerne la catégorie M11.

Le Comité du Loiret de Volley organise durant toute la saison le championnat M11.

Le format des finales sera adapté le jour même en fonction du nombre d'équipes présentes.

Le matin se déroulent les Challenges Techniques suivis des matchs l'après-midi.

Pour accueillir les finales, il faut un gymnase de type X. Dans ce gymnase nous devons pouvoir monter au minimum trois terrains.

Les règles de surclassement restent identiques au reste de la saison.



RESPONSABILITÉS

1. Comité du Loiret de Volley-Ball

Le Comité du Loiret de Volley-Ball valide la candidature du club qui recevra les finales après vérification des moyens mis en œuvre au respect du présent cahier des charges ainsi qu'après étude des autres candidatures potentielles.

Le Comité est responsable de l'organisation de la sportive de cette journée.

2. Le club recevant

Le club recevant désigne un référent qui sera le contact privilégié pour toute la durée de l'organisation.

A la fin de la journée, le club met en place un petit goûter de l'amitié à destinations des joueurs et encadrants participant.



COMMUNICATION

1. Comité du Loiret de Volley-Ball

Le Comité du Loiret de Volley-Ball fera la communication autour de cette journée par tous les canaux qui sont à sa disposition (réseaux sociaux, site internet, mail...).

Il peut éventuellement prendre contact avec la presse pour couvrir la compétition et disposer d'un article dans la presse locale. Il est libre de mentionner toutes les parties prenantes qui sont de près ou de loin impliquées dans l'événement.

Il a également la charge d'inviter les personnes institutionnelles (Conseil Départemental, Conseil Régional, Président de la Ligue, présidents de clubs...).

2. Le club recevant

Le club recevant a toute latitude pour communiquer sur l'événement en utilisant tous les moyens qui sont à sa disposition. Il est chargé d'inviter les élus de sa commune.



ORGANISATION MATÉRIELLE ET SPORTIVE

1. Installation sportives

Le club recevant doit mettre à disposition un gymnase avec tout le matériel nécessaire pour monter trois terrains de volley.

La salle mise à disposition doit être homologuée pour l'accueil d'une telle compétition.

2. A charge du club recevant

Le club recevant met à disposition l'ensemble du matériel nécessaire au déroulement d'une rencontre :

- ❖ 3 paires de poteaux de volley
- ❖ 3 filets
- ❖ 3 jeu d'antennes
- ❖ Au minimum 2 caddies de ballons
- ❖ Une douzaine de ballon correspondants à la catégories par terrains

Le club recevant doit avoir préalablement tracé les terrains ou mettre à disposition le matériel nécessaire pour le faire.

Il y a un terrain pour le niveau 1 où seront tracés trois terrains de **3x10m** avec une hauteur de filet de 2m.

Sur les deux autres terrains, seront tracés réciproquement deux terrains de **4,5x10m** avec une hauteur de filet de 2m.

3. Gestion de la compétition

Le Comité ne mettra pas le championnat sur le site de la fédération car c'est un championnat où l'inscription se fait le jour J.

4. A charge des associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées pour les finales auront pour obligations de fournir à leur arrivée les licences à jour et remplir le formulaire des joueurs présents dans leur effectif.

5. Préparation de l'événement

Le Comité du Loiret et le club recevant les finales se réuniront au minimum une fois pour suivre l'avancée de l'organisation. Cette réunion est programmée le 8 mars 2024 et se fera exclusivement avec les membres de la commission technique du Comité.



BUVETTE ET VENTES DIVERSES

L'organisateur peut prévoir des ventes diverses en tenant compte des modalités suivantes :

- ❖ La déclaration de vente est à la charge de l'organisateur.
- ❖ La responsabilité en cas de litige sera à la charge de l'organisateur.



MUSIQUE

L'organisateur peut diffuser de la musique durant la journée (excepté durant les matchs). La déclaration préalable auprès des services officiels ainsi que les droits financiers éventuels de diffusion sont à la charge de l'organisateur.

RÉCOMPENSES

L'ensemble des récompenses seront remises après chaque finale par un membre du bureau directeur du Comité du Loiret de Volley-Ball.

Les équipes qui finissent de la 1^{ère} à la 3^e place seront récompensées.

Les trois premières filles des Challenges Techniques seront récompensées ainsi que les trois premiers garçons.

Le Comité du Loiret a à sa charge l'obtention de toutes les récompenses.